



Mairie de Nesles-La-Montagne
3, rue Joliot Curie 02400 Nesles-La-Montagne

Mail : contact@passionvtt.org
Site : www.passionvtt.org

Fiche d'inscription

Année 2020

La cotisation comprend :

- La participation à la vie de l'association
- Une couverture par l'assurance responsabilité civile du club lors de l'organisation des sorties, cette assurance ne prend pas en compte le vol ou le bris de matériel
- La participation ou la prise en charge de certains frais lors de déplacement en train
- La participation ou la prise en charge de certains frais lors de pique-nique
- L'accès complet au site internet du club

Droit à l'image :

Lors de nos sorties les participants peuvent être filmés ou photographiés. Les images pourront être utilisées et diffusées sur divers supports destinés à une diffusion sur le domaine public. Si vous ne souhaitez pas la diffusion de votre image, vous devez en faire la demande par courrier adressé au président du club.

Obligation de l'adhérent :

Vous devez être en bonne condition physique et fournir à l'association dans un délai d'un mois à partir de la date d'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT de moins de 6 mois.

Vous vous engagez à respecter le code de la route.

Vous vous engagez à ne demander aucun dédommagement de quelques natures que ce soit.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de dommages non pris en charge par l'assurance du club, déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de bris de matériel, y compris lors des déplacements en co-voiturage.

Guillaume Olonde
Président de l'association

L'adhérent

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Tél. portable :

Adresse de messagerie :

Contact en cas d'urgence

Nom : Prénom :

Tél. fixe : Tél. portable :

Lien de parenté :

Cotisation

Montant du règlement :

Mode de règlement :

Signature de
l'adhérent

35€ (1 membre de la famille dans le club)

Par chèque

30€ (2 membres de la famille dans le club)

En espèce

25€ (plus de 2 membres de la famille dans le club)